



Service info-logement
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
3800, rue Radisson, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 1X6

Tél. : (514) 376-4757, poste 2222
Télec. : (514) 376-2502
www.luciebruneau.qc.ca



Service info-logement

Depuis 1998, le Service info-logement du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau centralise et coordonne l'offre et la demande de logements locatifs accessibles et disponibles pour les personnes handicapées à mobilité réduite des régions de Montréal, Laval et Rive-Sud.

Le Service info-logement ...

- Facilite la recherche de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Augmente la visibilité des propriétaires de logements locatifs accessibles ou qui désirent rendre leurs logements accessibles.
- Rentabilise les investissements de la SAAQ, de la SHQ (Programme d'adaptation de domicile), de la CSST, des assurances privées, des propriétaires, etc. qui subventionnent l'adaptation de logements.

Locataires

Vous désirez obtenir un logement accessible ?

- Communiquez avec nous par téléphone au 514-376-4757, poste 2222 afin de compléter avec nous le formulaire de demande de logement, vous inscrire au service et décrire vos besoins.

Par la suite...

- Notre équipe vous contactera dès qu'un logement répondant à vos critères sera disponible. Vous devrez vous-même poursuivre les étapes subséquentes (visite, bail, etc.).
- Nous vous prions de nous informer du résultat de vos recherches afin de nous aider à garder nos informations à jour.

N.B. : Les logements sont répertoriés selon des informations recueillies par questionnaire. Il importe de préciser qu'aucun d'entre eux n'a été visité. Votre collaboration est essentielle pour valider les renseignements fournis par les propriétaires.

Propriétaires

Vous désirez offrir un logement accessible ?

- Communiquez avec nous par téléphone au 514-376-4757, poste 2222 afin de compléter avec nous le formulaire d'informations générales de location et de renseignements spécifiques quant à l'accessibilité du logement.

Par la suite...

- Nous communiquerons avec vous mensuellement afin de mettre à jour notre liste.
- Vous devrez nous aviser sans faute lorsque vous louez un logement et nous communiquer le nom du locataire afin de nous permettre de garder notre liste à jour.